

LIAISONS EXTERIEURES PAR LES TRANSPORTS PUBLICS M.01

INSTANCE RESPONSABLE
Service du développement territorial

LIGNE DIRECTRICE
MOB.1 Renforcer l'intensité des connexions vers l'extérieur du canton et entre les pôles régionaux

AUTRES INSTANCES CONCERNEES
Délégué à la coopération
Cantons voisins (BS, BL, BE, NE, SO)
Région Bourgogne-Franche-Comté
Office fédéral des transports (OFT)

OBJECTIFS

- Assurer une connexion de qualité du Jura avec les régions voisines et l'offre (inter-) nationale ;
- Pérenniser Delémont comme point d'ancrage du canton au réseau ferroviaire national ;
- Viser une coopération intercantonale et transfrontalière étroite ;
- Valoriser l'attractivité économique et touristique du canton ;
- Mettre en place des solutions pour les déplacements transfrontaliers.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

1. Afin de garantir et renforcer ses liaisons vers l'extérieur par les transports publics, le canton du Jura vise à :
 - a) être intégré au réseau national par des liaisons IC/IR/RE/R le reliant efficacement à Bâle, Bienne et La Chaux-de-Fonds, avec une cadence semi-horaire.
 - b) pérenniser la ligne nationale du Jura (liaison IC Arc lémanique - Bienne - Delémont - Bâle) et à y garantir des liaisons directes à la ½ heure entre Bienne et Bâle et au moins une fois par heure sans changement en direction de Genève. Pour ce faire, une identification et une planification d'ensemble des adaptations nécessaires des infrastructures doivent être établies. La réalisation d'une double voie à proximité de Grellingen permettra le trafic ferroviaire à la cadence semi-horaire entre Bâle et Delémont.
 - c) créer des liaisons rapides, et si possible sans transbordement, entre La Chaux-de-Fonds, Saignelégier et Delémont, afin de provoquer l'émergence d'une liaison ferroviaire structurante entre La Chaux-de-Fonds et Bâle, via le canton du Jura. La mise en place d'un 3e rail entre Glovelier et Delémont prolonge les trains R et/ou RE des CJ et permet la liaison directe entre La Chaux-de-Fonds et Delémont ainsi que d'améliorer les connexions entre le district de Porrentruy et les Franches-Montagnes et La Chaux-de-Fonds ;
 - d) offrir, lors de l'introduction de la cadence au quart d'heure, une liaison ferroviaire attractive entre les réseaux rapides suisses et français par la mise en place de trains directs sur la ligne Delémont - Belfort-Montbéliard TGV.
2. La liaison ferroviaire internationale vers Belfort, dont l'ouverture est prévue pour fin 2018, permet d'assurer le raccordement du canton du Jura au réseau européen de trains à grande vitesse (TGV Rhin-Rhône) et au pôle métropolitain du Nord Franche-Comté.

VOIR AUSSI

M.02

Version	Adoption Gouvernement	Ratification Parlement	Approbation Conseil Fédéral		
Nouvelle fiche	1	12.03.2018	25.04.2018	24.10.2018	01.05.2019

LIAISONS EXTERIEURES PAR LES TRANSPORTS PUBLICS

M.01

3. La planification et réalisation d'une liaison de bus assurant une connexion de qualité entre l'agglomération de Montbéliard et le pôle régional de Porrentruy est à étudier. Il est aussi à étudier des relations par bus en direction du Haut-Rhin.
4. La communauté tarifaire Vagabond est adaptée afin de renforcer les connexions avec les régions voisines, en direction de Bâle, de Moutier - Bienne, de Tramelan - Tavannes, de La Chaux-de-Fonds et de Belfort.

M.02

MANDATS DE PLANIFICATION

NIVEAU CANTONAL

Le Service du développement territorial :

- a) veille à assurer les correspondances et offres en transports publics sur l'ensemble du canton ;
- b) intervient dans les processus de planification interne et externe touchant le canton du Jura en matière d'offre de transports et d'infrastructures ferroviaires ;
- c) coordonne les interventions auprès des instances décisionnelles extérieures susceptibles d'influer sur la situation du canton du Jura en matière de transports publics ;
- d) veille à assurer les adaptations nécessaires concernant les infrastructures bâties existantes sur le réseau de transports publics jurassien.

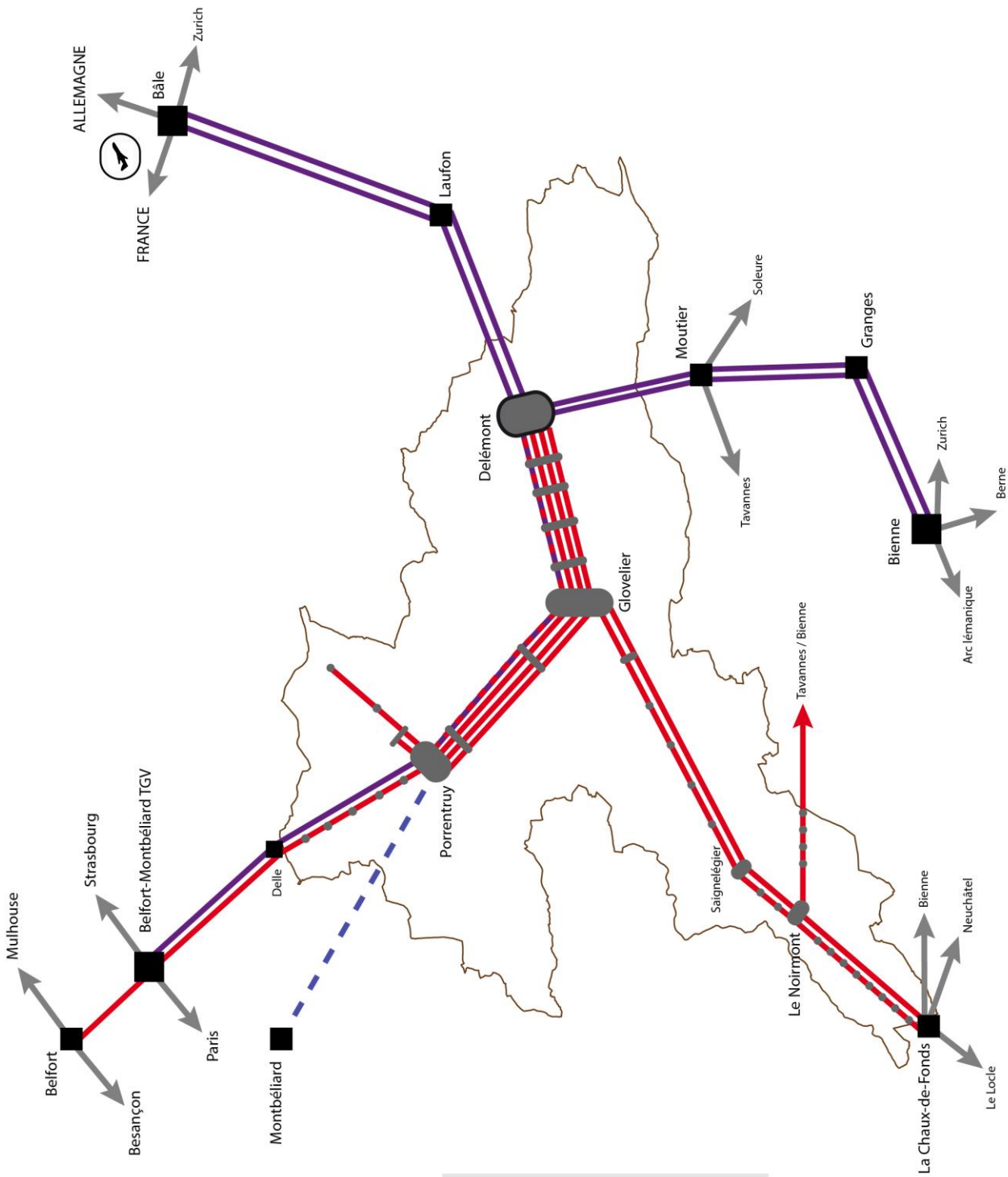
Le Délégué à la coopération appuie les démarches entreprises par le Service du développement territorial auprès des responsables français et dans le cadre des conférences régionales suisses, en particulier de la Conférence transjurassienne (CTJ).

REFERENCES/ETUDES DE BASE

- Chemins de fer du Jura (2007), Raccordement des CJ à Delémont, Projet 3ème rail – rapport d'actualisation et de synthèse des études.
- Conférence transjurassienne (CTJ) (2011), Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien.
- Conférence des transports de Suisse occidentale (2014), Rapport de la région de planification Ouest / CTSO Prodes 2030, développement de l'offre ferroviaire régionale.
- STEP Ausbauschrift 2030 (2014), Angebotskonzept Planungsregion Nordwestschweiz.
- Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail (SIS).
- République et Canton du Jura (2016), Conception directrice des transports publics, Delémont.

INDICATEURS DE SUIVI

- Temps de parcours et fréquences des liaisons ferroviaires avec les grands centres urbains voisins ;
- Evolution du nombre de voyageurs sur les principales liaisons ferroviaires à destination de l'extérieur du canton.



Légende :

- Liaison IC/IR
- Liaison R/RE
- - - Liaison en bus
- Autres lignes en correspondance
- 1 trait = 1 course par heure
- Points d'arrêts (politique d'arrêts indicative)
- Noeuds de correspondance de l'offre (inter-)nationale

Esquisse de la desserte ferroviaire (proposition) selon la Conception directrice des transports publics (juin 2016)